

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 13 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and fares for various routes and classes.

ANGLETERRE. — Londres, 29 octobre.

Les ministres d'Autriche, de Russie, de Turquie, de France et de Grèce ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

Des dépêches ont été expédiées aujourd'hui à nos ambassadeurs près les cours de Vienne et de Berlin.

On lit dans le Courier : Les nouvelles apportées par les journaux indiens démontrent que les bruits peu favorables qui ont couru ne devaient leur existence qu'à l'absence de toute nouvelle positive ; les mesures prises par notre gouvernement de l'Inde sont uniquement des mesures de précaution, dans le but d'organiser dans cette partie de l'Asie qui sépare la Perse de l'Inde, une puissance qui puisse présenter une barrière solide à toute agression de la part de la Russie.

Il y a, à ce qu'il paraît, deux prétendants au trône de Caboul, Shah Kam et Shah Soojah, dont le premier est en possession de la souveraineté, et s'est fait une belle réputation militaire par la défense de Herat contre l'armée persane aidée des ingénieurs russes. Si l'on en croit les bruits qui circulent, c'est cependant en faveur de Shah Soojah que le gouvernement indien se prononcerait. Mais il y a une chose certaine, c'est que notre intervention ne peut qu'améliorer l'état de Caboul, où l'anarchie a régné depuis plusieurs années, état de choses qui a engagé la Perse à essayer des conquêtes que notre gouvernement a voulu arrêter.

Avec Runjeet Singh, nos relations continuent sur le pied le plus amical. Du côté de la frontière des Birmans, il n'y a rien à craindre maintenant, et quoique nos voisins du Népal soient animés de sentiments moins favorables pour l'Inde anglaise, leurs mouvements seront sans importance, si les autres puissances de l'Inde continuent, comme cela paraît être leur intention, de cultiver l'amitié de l'Angleterre.

On lit dans le Times journal tory :

Des lettres particulières de Cracovie nous transmettent les détails des horribles événements qui ont eu lieu dernièrement dans cette ville. Elles annoncent que le jeune et infortuné Lewicki, qui a succombé au terrible châtement qui lui a été infligé par les puissances protectrices, était innocent. Il passait près de l'endroit où un espion russe fut assailli par des assassins. Cet homme cria au secours, car il ne tomba qu'après avoir été percé de vingt coups de stylet. Lewicki, alarmé, s'enfuit alors précipitamment, et donna lieu, par cela même, à des soupçons qui le firent immédiatement arrêter.

Plusieurs personnes respectables déclarèrent qu'elles le connaissaient pour un brave jeune homme, pour un étudiant incapable de commettre un crime. Il fut en conséquence rendu à la liberté après avoir donné son nom et son adresse.

Dans la nuit suivante, la police l'arrêta de nouveau, le lia avec des cordes et le frappa à coups de bâton. Après en avoir reçu quatre-vingt coups, il fut tellement affaibli, qu'il tomba privé de tout sentiment. On reconnut que ses souffrances et

ses contusions avaient produit chez lui une hernie. Il expira bientôt après en protestant de son innocence. Les puissances protectrices ont cependant profité de cette circonstance pour faire avancer deux bataillons autrichiens et 240 hommes de cavalerie, qui sont venus occuper la ville libre et indépendante de Cracovie.

FRANCE. — Paris, le 30 octobre.

Avant-hier, à midi et demi, S. Exc. l'ambassadeur de la Sublime-Porte a eu l'honneur d'être reçu au palais des Tuileries, pavillon Marsan, par LL. MM. le roi et la reine des Belges, et de leur présenter les membres de son ambassade. A une heure, la même réception a eu lieu pour S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne, qui a également présenté à L. M. son secrétaire et ses attachés.

M. Verteuil de Feuillas, gérant du journal la France, s'est pourvu aujourd'hui en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui le condamne à un an de prison et 3,000 francs d'amende pour offense envers le roi et envers S. A. R. M^{me} Adélaïde.

Le Nouvelliste publie ce soir les nouvelles suivantes : Les arrestations politiques ne sont pas encore terminées : hier matin, un ancien membre de la convention nationale, aujourd'hui concierge dans une maison bourgeoise, le sieur Dudouit, a été arrêté par M. Colin, commissaire de police, qui est allé faire une perquisition chez lui, en vertu d'un mandat décerné par M. le préfet de police. Plusieurs papiers qu'on dit importants ont été saisis chez le sieur Dudouit, qui a été envoyé à la préfecture et mis immédiatement au secret.

Hier, il a été encore saisi des armes et des munitions de guerre chez un porteur d'eau de Clamart.

Hier matin, M. Colin, commissaire de police, a fait une visite domiciliaire, chez le sieur L..., relieur, âgé de 70 ans, qui a été arrêté et conduit à la préfecture de police, comme complice de Nermont.

De nombreuses commandes avaient été faites à Paris pour le compte de D. Carlos et de la princesse de Beira chez les marchands de modes, les tailleurs et les couturières. La plupart de ces objets tout confectionnés ont été expédiés hier par le sieur Cr..., qui est parti pour rejoindre le prétendant.

Un journal prétend que M. Charles Durand, rédacteur en chef du journal français de Francfort vient d'être nommé maître des requêtes.

La princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, s'occupe, dit-on, de terminer une statue de Charlotte Corday, qui serait le pendant de celle de Jeanne d'Arc. La fille de Louis-Philippe partira ensuite pour l'Italie, sa santé étant chancelante depuis ses couches.

L'audience d'ordinaire si modeste des référés entendait retentir hier les noms de don Miguel et de M. Ouvrard.

Voici les faits qui ont été exposés par M^{re} Henri Péronne, avoué de don Miguel-Marie-Evariste de Bragance et de Bourbon :

coquille de noix, exactement pareil aux trois-mâts que le Jean Bart des Tuileries excitent sur les flots du bassin. Ce vaisseau phénoménal ayant aventuré chez moi un rire fort inconvenant, la salle entière se leva comme un seul homme et je me crus un moment à ma dernière heure. Lorsque, sur la fin de la pièce, Oberon remonta au ciel, il saisit fortement deux cordes énormes qui soutenaient en l'air le nuage, afin de ne pas tomber; cette précaution ridicule, qui détruit le mensonge du spectacle, ne cause pas moins de vifs transports; les Allemands tiennent compte à l'acteur des sûretés qu'il prend contre les machines du théâtre, et pourvu qu'Oberon atteigne le ciel peu leur importe la ficelle.

On ne saurait croire à quel point les bavarois poussent l'esprit de prévoyance, le sentiment du confortable. Le Kappelmeister qui a disposé les Huguenots pour le grand théâtre de Munich a risqué beaucoup en laissant le massacre qui dénoue l'opéra; aussi pass.-Lil pour un homme très-hardi, pour un novateur. Le sang coule très-peu sur une scène allemande; il y a des morts, des empoisonnements, des crimes, des horreurs, mais rien de physique; l'exagération est au moral. A Carlsruhe, le chef d'orchestre, assis au fond de son empire, près du parterre, est entouré pour l'ordinaire de six tabourets; sur le premier, il y a sa tabatière; son mouchoir drapé le second; sa femme occupe le troisième; où elle bat la mesure; son plus jeune fils est grimpé sur le quatrième et tourne les feuilles de la partition; les deux derniers tabourets sont des en cas pour les événements imprévus. Cet excellent père de famille fumerait une pipe qu'on applaudirait à sa présence d'esprit.

Il faut avouer que des moments aussi simples rendent le plaisir du spectacle plus attrayant; on écoute mieux la musique, on sent mieux les vers, on voit mieux les décors quand rien ne distrait les oreilles, le cœur et la vue. Une Allemande se plonge dans sa stalle comme dans son fauteuil; elle a des pantoufles; elle mange des gâteaux; elle se met complètement à son aise. Ce qu'elle attend, ce n'est pas un coup de long-corn, une ceillade battueuse, une causerie chatoyante; ce qu'elle attend, c'est Meyerbeer et Rossini. Elle pleure, elle s'extasie tout haut. Vous lui faites un compliment, elle vous répond par une gamme; vous lui offrez des pastilles, elle vous donne le point d'orgue. Les entrepreneurs de spectacle connaissent tellement les femmes sous ce rapport que leurs frais d'éclairage sont fort modiques; les théâtres ressemblent à des tonbeaux; toute la lumière est sur la scène, et les belles dames de la gale-

« En 1852, don Miguel, qui occupait alors le trône de Portugal, ouvrit chez MM. Outrequin et Jauge, banquiers à Paris, un emprunt de 40,000,000 fr., divisé en 40,000 obligations de 1,000 fr. chacune. Vingt mille quatre cent soixante-dix-sept de ces obligations furent émises jusqu'au 1^{er} juin 1854, époque à laquelle le prince quitta le Portugal. Les dix-neuf mille cinq cent vingt-trois de surplus non émises et désormais sans valeur restèrent aux mains de la maison de banque.

Il paraît que M. Ouvrard, muni d'un pouvoir de don Miguel, a retiré la plupart de ces dernières obligations, et qu'au mépris d'un décret du 28 juin 1837, publié dans le Diario de Rome et dans les journaux français, pour proclamer la nullité de ces valeurs, il en fait argent à la Bourse de Paris, à cinq pour cent, et à tout prix, par le ministère de M. Juteau, agent de change.

Don Miguel pour empêcher que la confiance publique ne soit trompée à l'abri de ce nom, et qu'une sorte de fausse monnaie ne circule à la bourse, demande le séquestre provisoire des obligations existant dans les mains de M. Juteau.

M^{re} Dupras, avoué, au nom de M. Juteau, a déclaré pour son client qu'il n'était détenteur d'aucune valeur portugaise pour le compte de M. Ouvrard.

M^{re} Berthier, avoué de ce dernier, a fait une observation dans ce sens.

M. le président, sur la demande de M^{re} Péronne, a donné acte de ces déclarations, et attendu qu'il ne pouvait être statué en référé sur le mérite des pouvoirs de M. Ouvrard et sur la manière dont ils ont pu être exécutés, a renvoyé les parties à se pourvoir au principal.

Nous apprenons que l'affaire va être portée à l'audience sur le principal.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Don Carlos était établi le 22 à Azcoitia. Ce prince, à l'occasion de son mariage avec la princesse de Beira, a rendu le décret suivant adressé à l'évêque de Léon :

« Rempli d'un amour paternel pour les peuples confiés à mes soins par la divine providence, voulant assurer à la fois leur bonheur et celui de ma famille; pénétré de la plus vive reconnaissance pour les sublimes vertus, la conduite héroïque et le dévouement maternel dont a fait preuve dans l'éducation de mes très-chers fils depuis la mort de mon épouse chérie, dona Marie-Françoise d'Assise, appelée à un glorieux repos, ma très-chère nièce l'infante dona Marie-Thérèse de Bragance et Bourbon, princesse de Beira, fille du roi de Portugal (1), mon auguste cousin et beau-frère don Jean VI de Bragance, et de Marie-Charlotte de Bourbon, ma très-affectionnée sœur, et veuve de l'infant d'Espagne don Pedro de Bourbon: après m'être muni auprès du saint-père des dispenses nécessaires, j'ai résolu de contracter mariage avec ladite infante ma très-chère nièce. Les fiançailles

(1) Cette princesse est née le 29 avril 1795; elle est donc âgée de 45 ans. Don Carlos est né le 29 mars 1788 et a donc atteint 50 ans.

rie ne s'inquiètent pas de l'obscurité. Mais dans les salles où le lustre est d'un éclat presque français, comme à Francfort, à Stuttgart et à Carlsruhe, sitôt que ces visages modestes et radieux se découvrent, vous jouissez d'un coup-d'œil inconnu à Paris; j'entends parler de l'extrême variété des toilettes. On dirait que les modes de tout le continent, que les costumes nationaux de toute l'Europe se donnent rendez-vous dans un théâtre allemand. La toque noire polonoise, les longues tresses du Tyrol, les coiffures précieuses de la Chaussée-d'Antin, les chignons des Anglaises, les têtes chinoises de Bruxelles, les repentirs démesurés de Berlin, les bandeaux plats de Naples et de Milan qui brillent comme des ailes de corbeaux sur des épidermes de satin, forment une cohue charmante qu'il est impossible d'oublier.

A Stuttgart et à Carlsruhe, le théâtre est situé dans un parterre, des oranges, des cascades et d'épaisses charmilles reposent l'amateur entre la petite pièce de l'opéra. Concevez-vous un étudiant badois, qui va lire un ouvrage de Goethe au clair de la lune sous les greniers en fleurs du théâtre de la cour et qui rentre dans la salle l'esprit encore parfumé, les yeux saturés de mélancolie, pour y rencontrer les femmes que je vous ai décrites plus haut avec des couleurs indignes de leur mérite! Il y a loin d'une semblable vie aux contredanses de la Grande Chaumière, aux cafés de la rue de La Harpe et aux plaisirs étioilés, de la jeunesse de nos écoles.

Au-delà du Rhin, les directeurs de spectacle ignorent complètement le charlatanisme de l'annonce. Il n'y a souvent qu'une affiche pour la représentation du soir, celle qu'on place sous une grille à la porte du théâtre; et quelle affiche, grand dieu! Un misérable papier jaune, étroit, imprimé en patte de mouche. Les Allemands ont tant de conscience qu'ils n'ont jamais pu trouver dans leur langue, une phrase correspondante à ces deux mots bien connus, mais bien spirituels, de notre idiome: Abonnement suspendu. Ils nous en ont fait l'emprunt avec aussi peu de façon qu'ils copient nos pièces, nos romans et même nos articles. Jamais le coin de rue, en Allemagne, n'offre aux regards des passants ce vaste carré multicolore que tapissent si diversement nos affiches de théâtres. Ce n'est pas non plus dans ce pays modeste qu'une prima donna ou un jeune premier se ferait annoncer en lettres majuscules, avec entre-fillets, sur le placard de la célébrité. Les retardés par indisposition, les incessamment, les en attendant, les du premier jour,

Feuilleton.

LE SPECTACLE ALLEMAND.

Je dois plusieurs plaisirs très-vifs au spectacle allemand: ce feuilleton est donc un acte de justice. Qui peut en effet se flatter d'entendre jamais Oberon à l'Opéra de Paris, et de voir les Brigands de Schiller au Théâtre-Français? D'ailleurs, Oberon n'aurait pas de succès à l'Opéra. C'est une tradition germanique; elle plait aux Allemands comme monument national autant que par l'excellence de la musique dont Weber a orné cette fable. Oberon est un génie qui possédait un cor enchanté; en Germanie, ce cor est comme les bottes de sept lieues de l'ogre; en Normandie en menaçant les petits enfants, et il sert continuellement de métaphore dans le langage populaire. Ce fut d'abord un poème de Wieland aussi répandu que le conte du Petit-Poucet; maintenant c'est une parodie de Weber que tout le monde fredonne.

Rien de plus curieux qu'une représentation d'Oberon en Allemagne, à Munich, par exemple. D'abord on applaudit tous les acteurs; ils participent au bienfait du patriotisme, et quand même ils chanteraient faux, ce qui arrive toujours, on les remercie. Ce jour-là, des familles entières vont au théâtre; les enfants grimpent sur le bord des loges, et on leur promet Oberon comme le Malade imaginaire à Paris. Quand le fameux cor paraît, suspendu au cou du chevalier Huon ou à l'écharpe de son écuyer-Scheramin, un cri de joie éclate dans la salle; il n'y a que le petit chapeau de Napoléon qui cause en Bavière plus d'émotion que le cor enchanté d'Oberon. Toute la représentation se passe en mouvements tumultueux, en conversations animées, en soliloques, diques, dont la présence du génie fait les frais; on l'appelle familièrement du parterre, du centre, même du balcon, avec les plus folles tendresses. Les dames agitent leurs mouchoirs, les dandis frappent le plancher de leurs cannes, les marmots pleurent de bonheur. C'est un Bobèche véritablement gâté. Les décors ajoutent, par leur tournure grotesque, à l'effet de cette mise en scène. Quand le chevalier se précipite dans la mer avec sa fiancée Rezia pour calmer les ressentiments d'Oberon, on pousse du fond du théâtre, sur les vagues, un petit vaisseau gros comme une

de ce mariage ont été célébrées à Salzbourg, le 2 février de cette année, par l'intermédiaire de mon gentilhomme en activité, marquis d'Obando, muni de mes pouvoirs à cet effet. Ma très-affectionnée épouse étant arrivée dans ces provinces, j'ai procédé à une nouvelle célébration du mariage, ma volonté étant qu'un acte solennel qui doit combler de joie mes loyaux sujets, soit entouré de toute la solennité nécessaire. Vous l'aurez pour entendu et le communiquerez..... etc.

«Donné au quartier d'Azcoitia, le 20 octobre.»

On lit dans le *Mémorial Bordelais* : Nous avons reçu hier des lettres de Madrid en date du 21 qui nous disent en substance ce qui suit :

Le président du conseil, duc de Frias, attend avec impatience le résultat des conférences que M. de Miraflores, à Paris, et le général Alava, à Londres, ont dû avoir avec les ministres de France et d'Angleterre, dans le but d'obtenir quelques uns des secours qui furent stipulés au traité de la quadruple alliance dont M. de Miraflores lui-même fut l'un des signataires.

On savait à Madrid le passage en France du fils aîné de don Carlos et son dessein de franchir la frontière espagnole. Le parti exalté croyait que ce voyage coïncidait avec des projets de transaction conçus sous le ministère Ofalia et acceptés par M. le duc de Frias; on attribuait à M. de Toreno quelque participation à ces projets : on sait qu'en effet c'est M. de Toreno qui a le premier prononcé le mot transaction.

Les réunions de députés se succèdent à Madrid; les cortès doivent s'ouvrir le 8 novembre, et le parti de Martinez de la Rosa y semble en majorité. Les députés de l'opposition ont également des réunions préparatoires pour s'entendre sur la marche politique qu'ils devront suivre.

Ces derniers ont imaginé un moyen étrange et inouï dans les fastes parlementaires; ils doivent faire la proposition aux cortès de voter une adresse aux chambres françaises pour se plaindre du cabinet des Tuileries et demander une loyale exécution du traité de la quadruple alliance. Cette adresse serait remise à M. Thiers, que l'on chargerait de la présenter à la chambre des députés.

BELGIQUE — Bruxelles, le 31 octobre.

Le roi et la reine quitteront Paris le 5 de ce mois.

LL. MM. seront de retour le 6, à leur château de Laeken. — Nous avons parlé hier de la chute faite par M. Destouvelles. Nous apprenons avec plaisir que son état ne doit inspirer aucune inquiétude.

Suivant les mercuriales officielles des marchés régulateurs, le prix moyen du froment, pendant la quatrième semaine d'octobre, a baissé de 51 centimes sur le prix de la semaine précédente, il est coté à 25 fr. 45 au lieu de 25 fr. 96. Le seigle au contraire s'est élevé de 14 fr. 13 à 14 20, il y a ainsi 7 centimes de hausse.

Sur le froment, il y a eu baisse à Arlon, Bruxelles, Louvain et Namur. A Louvain, la baisse a été de 94 c., de 64 c. à Bruxelles, de 84 c. à Namur, et de 51 c. à Arlon. Il y a eu hausse aux marchés d'Anvers, Liège, Gand, Hasselt et Bruges. Au premier de ces marchés, la hausse a été très-sensible, elle a été de 1 fr. 19; à Liège elle a été de 63 c., de 59 à Gand, de 42 à Hasselt et seulement de 12 c. à Bruges.

Sur le seigle, la hausse s'est fait remarquer aux mêmes marchés que pour le froment; Bruges, Gand, Hasselt, Liège et de plus Namur où elle a été plus forte (99 centim.) Il y a eu, par compensation, baisse à Anvers et Arlon, mais elle a été très-faible; à Bruxelles de 28 cent. et à Arlon de 57 cent.

Au marché de Mons, il n'y a eu de variations ni sur le froment ni sur le seigle.

— Le service de M. le conseiller Calmeyn a eu lieu ce matin à Sainte-Gudule. Une députation de cœurs de cassation et d'appel en grand costume, ainsi qu'un grand nombre d'avocats et avoués et plusieurs amis du défunt y ont assisté.

— Ce matin a été introduit devant la seconde chambre du tribunal de première instance l'affaire du sieur Deruysscher, tenant la *Maison des Poissonniers*, contre Parys et contre le rédacteur du *Méhistophèles*; le demandeur réclame une somme de 25,000 fr. à titre de dommages-intérêts; l'affaire n'ayant pas été considérée comme sommaire ou urgente,

les très prochainement et même les au profit d'un artiste, tout cela est banni des usages dramatiques; mais en revanche on comble de politesses les œuvres sorties de France et d'Angleterre; on vit à nos dépens. Si la nouvelle école a beaucoup pris à Goethe, à Schiller et à Lessing, la réciproque est à l'ordre du jour chez les compatriotes de ces grands hommes; *Clermont*, vaudeville charmant du Gymnase, se joue maintenant à Munich sous ce titre: le *Peintre* (Der Maler), arrangé par un M. Cosmar, avec un succès prodigieux; on le regarde comme une de nos meilleures comédies. Deux pièces traduites de l'Anglais: la *Partie d'échecs* et la *Casernes* accaparent tout ce que le vaudeville *Der Maler* laisse de loisir et d'haléine à la foule, depuis Darmstadt jusqu'à Salzbourg.

Une de ces pièces à un caractère bien flatteur pour la France, c'est une aventure des guerres de l'empire dans la Péninsule; le hussard français, le grognard de la vieille garde, les intrigues au clair de lune, la passion des Madrilenas et des Andalouses pour l'enfant de Paris, telles sont les mœurs qu'on joue à Londres, qu'on traduit à Ratisbonne : à coup sûr, nous ne sommes plus en guerre avec l'aigle et le Léopard. Le soldat de la vieille garde cause en Bavière, en Saxe et en Autriche les mêmes émotions qu'à Franconi. Sa moustache a fait le tour du monde en vaudeville comme en brigades. Il ne lui manque pas même le couplet de facture.

Ce qui est fort amusant en Allemagne, c'est que les auteurs dramatiques parlent français dans leurs pièces toutes les fois qu'ils veulent paraître avoir de l'esprit. Pourvu qu'un personnage lâche dans son rôle trois mots de français, le parterre rit aux éclats, les loges trépident et les *gants jaunes* se roulent sur leurs banquettes. Dans la *Partie d'échecs*, le financier, trouvant beaucoup trop cruelle la jeune épouse qu'il veut séduire, s'écrie : *Ah ! mordieu ! qu'elle a d'esprit !* Il est impossible de peindre la révolution que cette apostrophe gallicane produit dans la salle.

Les actrices de ce pays-là n'ont pas besoin du français pour que leurs paroles soient d'une grâce inexprimable. Je ne connais rien de plus doux de plus harmonieux, de plus caressant que la langue allemande dans la bouche d'une comédienne, lors même qu'elle serait d'un talent médiocre. Leur jeu est le contraire du nôtre. C'est un abandon de tous les gestes et de tous les instants, c'est le naturel comme il vient, et néanmoins toujours vient-il avec décence. A Francfort, j'ai vu, le *Baba*,

a été renvoyée pour être plaidée à l'audience de trois semaines.

— Nous annonçons avec plaisir que la justice instruit sérieusement l'affaire de la scandaleuse arrestation d'une dame au bras de son mari, à la rue d'Or. Les auteurs de cette équipée sont un garde-ville et deux gardes municipaux. Ils ont été interrogés ainsi que les plaignants et les témoins. Dès le lendemain, M. le docteur Vandelaer a fait la visite légale du blessé qui avait reçu deux violents coups de poing sur les yeux en cherchant à défendre sa femme, indépendamment qu'il a eu son chapeau et son habit déchirés en lambeaux et souillés de boue, la dame a perdu dans la mêlée une broche en or.

(Belge.)

LIÈGE, LE 2 NOVEMBRE.

Il paraît que décidément, en France, les entreprises pour la construction de chemins de fer sont frappées d'un discrédit complet, et que l'ouverture de ces admirables voies de communication, y est ajournée pour long-temps encore. Les actions du rail-way à la mer ont fléchi depuis quelques jours, d'une manière effrayante. M. Aguado, qui est à la tête de cette spéculation, a fait des efforts incroyables pour les soutenir, et, en désespoir de cause, il a été obligé de s'adresser au gouvernement, qui lui a promis, dit-on, de soutenir la compagnie.

L'entreprise du chemin de fer de Strasbourg à Bâle vient d'éprouver le même sort. Quelques actionnaires ont proposé la liquidation de la société, et tout porte à croire qu'elle s'effectuera. Sans parler de la prime qui, en mai dernier, était acquise aux actions pour l'établissement de cette voie, la baisse actuelle représente une moins-value d'environ douze millions sur un capital de quarante-deux!

La chambre des députés, en face de telles circonstances, reconnaitra-t-elle maintenant la nécessité d'abandonner à l'état la construction des chemins de fer? L'exemple de la Belgique, où ces chemins ont été construits avec tant de rapidité, où le service est aujourd'hui si bien organisé, ouvrira-t-il les yeux à la France? Se déterminera-t-elle à imiter une seule fois un peuple qui fut si long-temps accusé, par ses écrivains, et qui l'est encore quelquefois, d'imiter toujours ses voisins?

Nous ne savons. Mais il est tems, nous parait-il, que le gouvernement intervienne dans la construction des chemins de fer. L'impuissance des sociétés particulières en France est à nos yeux bien et dûment constatée par les efforts infructueux qu'elles viennent de faire pour doter convenablement le pays d'une des plus grandes découvertes de notre siècle. A la chambre sans doute on crierait encore au monopole. Les intérêts privés se raidiront avec une force nouvelle contre toute participation de l'état. Fortement prévenus contre la réalisation de toutes les idées qui tendent à faire tomber les barrières entre les différents peuples, et à faciliter les échanges, ils ne considèrent, dans les nouveaux modes de communication, que la perte momentanée qui peut résulter de leur adoption pour quelques branches d'industrie, dont les produits ne sauraient rivaliser avec les nôtres. Qu'importe l'intérêt du plus grand nombre ! On ne s'en soucie guère.

La France possède de magnifiques canaux et de grandes routes bien entretenues. Des sommes énormes sont allouées, chaque année, au budget, pour l'entretien, l'amélioration et le développement de ces voies de transport. L'année dernière encore, le chiffre de ces sommes s'est élevé jusqu'à plus de quarante millions. C'est très-bien. On ne saurait consacrer l'argent des contribuables à des travaux plus utiles, puisque tous sont appelés à en recueillir les bénéfices. Mais n'y a-t-il pas une contradiction évidente entre l'empressement avec lequel on accorde ces sommes, et l'opiniâtreté avec laquelle on se refuse à mettre à la disposition du gouvernement quelques autres millions pour construire des chemins de fer, même à l'intérieur du pays?

La France a pris l'initiative en tant de circonstances, elle a accompli, la première, tant de grandes et de belles choses, qu'il est aussi douloureux qu'inconcevable de la voir se traîner aujourd'hui à la remorque d'un petit état qui ne possède ni le huitième de sa population ni le quart de ses richesses.

L'exemple de l'Angleterre a égaré les meilleurs esprits en France. Parce que, chez nos voisins d'outre mer, tous

opéra comique de Marschner, j'ai vu la basse-taille s'arrêter au milieu de son grand air à effet, pour embrasser le plus paternellement du monde un enfant à la mamelle qui lui était présenté par la nourrice; cette embrassade faisait partie de la mise en scène; l'air eut compté sur ce coup de théâtre. Les bons négociants de Francfort pleuraient de joie, ce qui suppose qu'ils sont heureux en ménage. L'opéra comique eut un succès fou, mais la nourrice y était pour quelque chose.

A propos de ce *Baba*, on s'aperçoit aisément, au théâtre de Francfort, que la ville est libre. Le *Baba* est une pièce où les Anglais de l'Inde sont tournés en ridicule. Au dénouement, la moquerie change d'objet, mais devient imprudente. Le *Baba* se termine comme le ballet de *Gustave*, par une cohue de masques, où les habitans de Francfort se donnent la volupté de rire aux frais de ceux qu'ils détestent le plus, en première ligne (le croira-t-on!) du soldat autrichien. C'est presque un acte de courage, puisqu'il y a garnison dans la ville, au faubourg de Sachsenhouse, pour faire honneur à la diète germanique. Le petit lieutenant de Vienne, prince ou baron, qui est là, debout, au parterre, raide et bombé dans son pantalon bleu de ciel et dans son habit blanc, se voit trait pour trait reproduit sur la scène dans le *poissan* satirique qui figure au raout du seigneur hindou; mais il ne se fâche pas. C'est une nouvelle preuve de la diversité des origines de la population en Allemagne. Au nord, à Dresde, à Toplitz, à Darmstadt, les amateurs tiennent au soldat; dans le midi, à Ratisbonne, à Augsbourg, à Stuttgart, ils demandent l'expression. Aussi, madame Hasselt, la première chanteuse de Vienne, qui prend ses congés en Bavière, dans le Wurtemberg, et même dans le grand-duché de Bade, ne franchit-elle jamais entièrement le Danube, ce fleuve est son Rubicon. Et de même pour la danse; l'école de Taglioni, l'expression triomphe à Munich; le genre Fanny Elssler, la forme, est en faveur auprès de la diète. Relativement aux subventions, pour la danse comme pour l'opéra, de toute la vieille Allemagne, c'est l'état de Bade qui est le plus généreux; le grand-duc donne 80,000 florins de sa caisse (près de 170,000 fr.) pour le théâtre de Carlsruhe; ne vous étonnez donc pas d'y trouver des banquettes en velours rouge, des ouvreuses en gants blancs et des citronniers en pleine terre à la porte. Le gouvernement badois ne marche pas tous les jours, mais il chante tous les soirs.

Comme monuments publics, les théâtres allemands n'ont aucune phy-

les grands travaux d'utilité publique s'achèvent admirablement sous la direction des sociétés particulières, on a cru, un instant, en France, qu'on y obtiendrait facilement les mêmes résultats; mais il s'en faut de beaucoup que l'esprit d'association en France soit aussi développé qu'en Angleterre, et qu'il existe, dans ce premier pays, une entente aussi générale des grandes entreprises, et une ténacité aussi merveilleuse pour les mener à bonne fin, à travers tous les obstacles qui se présentent, et au milieu des circonstances même en apparence les plus défavorables. Cette force y est encore à créer. Nous Belges, nous la possédons déjà, en partie, mais elle est loin encore d'avoir reçu tous le développement dont elle est susceptible.

La France devrait pourtant y songer sérieusement. De tous côtés se construisent des chemins de fer. En Russie, en Autriche, en Prusse. Le gouvernement prussien surtout se distingue par l'activité et l'énergie qu'il déploie dans l'établissement des voies nouvelles. D'ici à deux ans, la Prusse, du moins les provinces Rhénanes, seront reliées à la Belgique. D'ici à deux ans, cette puissance pourra jeter, en quelques heures, une armée aguerrie, des rives du Rhin aux bords de la Meuse. Si donc la raison industrielle et commerciale retient la France, la raison militaire devrait la déterminer à joindre ses efforts à ceux de la Belgique, pour contrebalancer l'accroissement de force et d'influence que la Prusse va recevoir de son chemin de fer.

La liste électorale de 1838 pour les élections communales contient 1445 électeurs.

Celle pour les élections provinciales 886 électeurs. Celle pour les élections générales 862 électeurs.

Voici le relevé des actes de l'état-civil de la ville de Liège pour 1837 :

Naissances, 2259; — décès, 2247; — mariages, 526; — divorces, 3; — excédant des naissances sur les décès, 12.

Pour 1838, on compte à la date du 30 octobre, 2012 naissances et 1780 décès; — excédant des naissances sur les décès, 232.

Voici la liste des affaires qui seront soumises au jury pendant la session du 4^{tr} trimestre de 1838 :

- Mardi 6 novembre. — Cottine, infirmier, vol à la prison.
- Mercredi 7 » — Bristout, vol avec effraction. Les filles Dolhey et Cassalette, vol qualifié.
- Jeudi 8 » — Bodson, coups à sa mère. Walle, vol avec violences.
- Vendredi 9 » — Marie Thérèse Debonnier, vol domestique.
- Samedi 10 » — Bertrand, vol avec escalade. Goffoy, vol de fruits avec la même circonstance.
- Lundi 12 » — Trippaerts et Pailhe, vol qualifié.

Nous avons annoncé dans notre journal d'avant hier soir, l'arrestation d'un nommé Jean Perre Lebens, prévenu de vol, et la découverte presque miraculeuse de la montre en or formant le corps principal du délit, vendue à Wareme. L'instruction de cette affaire vient d'amener une complication dont nous croyons devoir rendre compte, à cause de sa singularité. Nous apprenons que lorsque le magistrat instructeur a représenté au prévenu Lebens, qui niait sa culpabilité, la montre retrouvée, Lebens a alors fait des révélations et a indiqué la personne chez laquelle il avait mis en dépôt la clef et la chaîne en or, qui manquaient à la justice. Desuite la personne indiquée, qui est le sieur Tombeur, ex-tambour-major de la garde civique, fut appelée et confrontée; mais il nia formellement le dépôt dont il s'agit; des recherches nouvelles furent faites, et elles amenèrent la saisie de la chaîne et de la clef, vendues par ledit Tombeur, chez un orfèvre de cette ville. En conséquence le sieur Tombeur a été écroué, sous prévention de violation de dépôt.

Le *Journal de Cologne*, du 30 octobre, contient l'article suivant, qui est relatif aux troubles du 26 :

Cologne, 29 octobre. La gazette de ce jour contient un avis de M. le procureur du roi annonçant que le 26 octobre au soir, différents objets ont été volés dans la *Trankgasse*. Chacun verra clairement dans quelle maison ces objets ont pu être volés. De même chacun sentira que les auteurs de cette scène scandaleuse ont

sionomie; il est bien entendu que nous parlons de l'Allemagne proprement dite, des juxta-posés entre Leipzig et la Suisse. Là un théâtre se loge où il peut. A Francfort, c'est une maison; à Carlsruhe, un kiosque; à Stuttgart, un pigeonnier; à Ratisbonne, une baraque; à Munich, un palais; à Nuremberg, un manoir; à Salzbourg, une grange; à Augsbourg, un café; à Darmstadt, un portique; à Vienne, un belvédère. Mais le plus singulier de tous est inconsciemment le pigeonnier de Stuttgart. On y monte par une rampe extérieure en bois comme dans un échafaudage. Du foyer, qui est un balcon en planches très-vacillantes, on aperçoit dans les entr'actes le palais du roi de Wurtemberg, sur le toit duquel un de ses aïeux, prince fort original, a fait placer, en guise de pigeon, un gigantesque diadème en fer doré, avec les ordres, décorations, rubans, broches et crachats qui en dépendent. La couronne a quatre pieds de haut; on dirait une immense cruche renversée; un éteignoir à haute pression; cela ruissèle sur les combles ainsi qu'une pluie de métal.

A l'entour s'élèvent majestueusement les cheminées, car il fume chez un roi de Wurtemberg comme partout ailleurs. Si vous êtes monarchique, cet horizon vous plaira beaucoup; si vous êtes bijoutier, encore plus; mais si vous êtes de l'école américaine, tournez le dos au palais et contemplez la ville: il est impossible, en la regardant du théâtre, de ne point rendre hommage au génie de Francklin. Toutes les maisons de Stuttgart ont un paratonnerre. J'ignore quel est le goût des habitans pour les drames à oranges, mais ils semblent redouter passablement la foudre.

Dans les villes où se trouvent les eaux minérales, les théatres jouent un rôle philanthropique dont il n'y a pas d'exemple en France. A Toplitz, la salle est fort petite, mais elle satisfait tout le monde; voici comment : Par suite de cette opinion répandue chez les physiologistes que la musique soulage les douleurs de l'homme, les baigneurs fréquentent assidûment le spectacle et surtout l'opéra, cependant ils ne prennent pas le remède avec un égal appétit; ils mettent du calcul, ils mesurent dans la jouissance qui doit leur rendre la santé; ils en contrôlent les doses à l'espèce particulière de leurs maladies. En général les rhumatisants écoutent volontiers le premier acte du *Comte Ory*; les goutteux préfèrent la *Cachucha*, et les poitrinaires s'endorment mélancoliquement à l'air de *Guillaume Tell*. *O Mathilde, idole de mon âme!* (Le Siècle.)

été conduits plutôt par l'appât du vol que par tout autre motif.

Ceux qui ont occasionné ou favorisé cette émeute sont donc, contre leur volonté et, nous aimons à le croire, sans leur faute, descendus dans la classe des complices d'une troupe abjecte de voleurs et doivent s'attendre à être traités comme tels. Puissent-ils à l'avenir être plus prudents ! Nous croyons aussi devoir rappeler aux bourgeois paisibles de Cologne l'ordonnance du 17 août 1856, d'après laquelle tous les spectateurs d'une émeute, n'y prissent-ils même aucune part, sont solidaires du dommage comme les acteurs eux-mêmes, aussitôt que les troupes se sont avancées. Ceux donc qui ne veulent pas expier les fautes d'autres, doivent se retirer à temps. Par là ils se rendent service à eux-mêmes et au public, puisqu'en se retirant l'autorité reconnaîtra d'autant plus facilement les coupables et sera plus certaine de les atteindre et de les punir.

— On écrit de Galicie, le 15 octobre :

« Les dépositions de l'étudiant Lewiezy, arrêté à Cracovie pour l'assassinat politique qui y a été commis, ont, paraît-il, amené la découverte de deux autres complices et notamment de l'auteur principal du crime, le nommé Stankiewitz, étudiant en médecine. Les prisonniers ont avoué le crime, à quel le fanatisme politique les a portés, et attendent maintenant leur jugement. (G. d'Augs.) »

— On écrit de Smyrne, 3 octobre, que le capitain-pacha est retourné des Dardanelles vers l'Archipel. Il est observé par les flottes anglaise et française. (G. d'Augs.)

Voici un passage du rapport de la commission chargée d'examiner des plans inclinés; il résume l'opinion de cette commission :

« Pour se soustraire à la nécessité d'établir entre Ans et Liège, deux plans inclinés de 28 millimètres à 3 centimètres de pente et qui peuvent, tout au plus, être trouvés inquiétants, parce qu'on se fait une idée exagérée de leur inclinaison et dont il serait au pouvoir d'une surveillance active et soigneuse d'écartier tout danger, il faudrait établir le chemin de fer, aux abords de Liège, suivant un tracé qui nécessiterait des remblais de vingt à plus de trente mètres d'élevation au dessus du sol, hauteur non seulement inquiétante, mais réellement dangereuse, à creuser un tunnel de plus de 3,200 mètres de longueur, et, en outre, à exécuter des déblais à peine exécutoires et à admettre, d'une part, sur plus de 15,600 mètres de longueur continue cinq millimètres de pente par mètre, d'autre part des courbes de 500 mètres de rayon nonobstant cette inclinaison de cinq millimètres, et enfin des courbes de 1000 à 1250 mètres de rayon, non seulement avec cinq millimètres de pente, mais en outre sur des remblais de vingt à trente mètres d'élevation.

« Mais on doit considérer qu'il ne serait au pouvoir d'aucune surveillance, quelque active et vigilante qu'elle fut, d'empêcher un conducteur de locomotive d'oublier ou de négliger, par distraction, ou par imprudence, de modérer l'allure de la machine selon la pente, le plus ou moins de développement des courbes et la hauteur des remblais, et que par conséquent, sur une partie de chemin de fer ordinaire qui se trouve dans des conditions assez défavorables pour que la locomotive y soit exposée à des dangers, la vie des voyageurs est à la merci de la négligence ou de l'imprudence d'un seul homme entièrement abandonné à lui-même, tandis que les plans inclinés étant constamment dans le cas de pouvoir être visités par des supérieurs de l'administration, et l'étant en effet fréquemment, le personnel qui y est spécialement attaché est toujours tenu en haleine et forcé, sous peine d'une destitution inévitable, de remplir ses devoirs avec zèle et exactitude.

« Dans un cas, les imprudences ou les négligences ne peuvent qu'être punies après que les malheurs sont arrivés; dans l'autre, elles peuvent être découvertes, et il peut être obvié avant qu'elles aient causé aucun accident.

« La différence est énorme, et évidemment à l'avantage des plans inclinés.

« La commission n'hésite donc pas à émettre l'avis qu'il y a lieu à maintenir la direction par Ans, nonobstant ce que cette direction oblige à établir aux abords de la ville de Liège.

Voici les conclusions du rapport :

« Au désavantage d'une station placée d'une manière déraisonnable et même tellement absurde qu'on craint de l'articuler positivement, se joindraient, dans le système de M. Chevron, tous les autres inconvénients que nous avons signalés comme inhérents à la direction par Crotteux, quelque soit le tracé qu'on adopte.

« Ces inconvénients sont :

« 1° Une inclinaison très-forte eu égard à ce qu'elle se continuerait sur une longueur de quatorze à dix-huit mille mètres, faisant près de trois lieues à trois lieues et demie;

« 2° Un déblai continu de plus de 8 à 9,000 mètres de longueur et en partie sur une profondeur qui obligerait à construire un tunnel de plus de 2,600 à 4,200 mètres de longueur, même en faisant encore des tranchées à ciel ouvert de 50 mètres de profondeur;

« 3° Des remblais d'une élévation effrayante et dangereuse;

« 4° L'alternative inévitable de devoir augmenter la longueur et la profondeur du grand déblai à faire entre Crotteux et Noville, et par suite aussi la longueur du tunnel à construire dans tous les cas entre ces deux points pour pouvoir diminuer la hauteur des remblais entre Liège et Crotteux, ou de ne pouvoir diminuer la longueur ou la hauteur du grand déblai de Crotteux à Noville, et par suite la longueur du tunnel qu'il obligerait à construire, qu'en augmentant au contraire la hauteur des remblais entre Crotteux et Liège;

« 5° Enfin des courbes d'un rayon qui, dans tous les cas, serait insuffisant, mais qui le serait surtout ici, parce qu'aux inconvénients généralement inséparables des courbes trop peu développées se joindraient les dangers résultants de ce qu'à la circonstance des courbes à petit rayon se joindrait celle d'une pente rapide et même encore celle d'une grande élévation au dessus du sol.

« Maintenant, M. le ministre, nous pensons avoir discuté assez à fond la possibilité d'établir le chemin de fer aux abords de Liège dans la direction par Crotteux, la seule suivant laquelle on aurait pu présumer qu'il serait possible de descendre à Liège sans plans inclinés, pour que la question que vous nous aviez soumise puisse être considérée comme résolue d'une manière complète et définitive en faveur de la direction par Ans.

« Nous terminerons donc en reproduisant ici l'avis que nous avons déjà énoncé plus haut et qui est celui de tous les membres de notre commission, sans exception, qu'il y a lieu à maintenir la direction par Ans, et faire achever le chemin de fer dans le plus bref délai possible jusqu'à Liège, suivant cette direction, en plaçant la station aux *Guillemins* à quatre ou cinq mètres au plus d'élevation du pavé du quai d'Avroy. »

Le comité de lecture des théâtres royaux vient de recevoir un vaudeville en un acte dont on s'accorde à dire beaucoup de bien et dont le titre doit piquer la curiosité. *La Canne* est, assure-t-on, le début dans la carrière dramatique de deux jeunes gens de Bruxelles, dont l'un, M. Charles L..., a déjà popularisé son nom par quelques succès littéraires.

M. Théodore Haumann, notre compatriote, excite en ce moment à Marseille un enthousiasme extraordinaire. Les journaux de ce pays, la *Gazette du Midi*, le *Sémaphore*, le *Garde National*, et le journal des théâtres, l'*Entr'acte*, sont unanimes pour constater l'un des plus beaux succès dont on ait souvenir à Marseille.

Adolphe Nourrit ne débutera probablement pas à Naples. Il est en procès avec le directeur qui s'est déjà muni d'un ténor pour la saison.

Le 28 octobre a eu lieu à l'Opéra de Paris l'audition de *la Vendetta*, opéra en trois actes de M. de Ruolz. Le jury était composé de MM. Chérubini, Paar, Berton, Meyerbeer, Aulier, Halévy et Habeneck. La partition a été reçue à l'unanimité. Cet ouvrage est le premier qui doit être chanté par Duprez après *la Soeur des Fées*, de M. Auber, actuellement en répétition.

L'ATELIER DE GEEFS.

Un écrivain français, M. Henri Berthoud, qui vient de faire une tournée en Belgique, publie dans le dernier numéro de la *Presse* un feuilleton sur les ateliers de deux artistes belges, Geeffs et Verboeckhoven. Voici la partie de cet article qui concerne notre grand sculpteur :

Non loin de l'atelier de *Verboeckhoven*, s'élève une petite habitation charmante, couronnée, au centre, par un joli pavillon que gardent des lions en bronze, d'une facture large et originale. Deux ailes de bâtiments forment des ateliers à droite et à gauche; et dans une grande salle habilement éclairée par le haut, se trouvent douze à quinze modèles de statues : vous êtes chez *Geeffs*.

Geeffs est le Corrége des statuaire modernes, mais un Corrége chrétien. Il ne s'arrête pas aux beautés extérieures de la forme; il ne considère pas son art comme une reproduction matérialiste de la nature. Non; il ne comprend la grâce que chaste, que parée de la sainte poésie de la religion, de la patrie et de la famille. Aussi n'est-ce pas sans une sorte de prestige pieux qu'en entrant dans l'atelier l'œil s'attache sur une figure demi-nue et qui tient un enfant dans ses bras. C'est *Geneviève de Brabant* ! Cette touchante héroïne d'une ballade populaire, abandonnée au milieu d'une forêt, accusée sous de calomnieuses et infâmes accusations, n'a d'espérance qu'en Dieu; sa tête se lève doucement vers le ciel, son espoir et son salut. Il est impossible de rien voir de plus suave que cette œuvre ! Le regard suit avec ravissement l'admirable grâce des contours; la noble simplicité de la pose ajoute encore à la douleur si profondément exprimée par le visage; le seul reproche que l'on puisse adresser à la *Geneviève*, c'est de rappeler vaguement l'attitude de la *Madeleine de Canova*.

Une jeune fille qui meurt en tenant une croix pressée sur sa poitrine, rappelle involontairement au souvenir cette pensée de Bossuet : « Elle a passé comme l'herbe des champs; le matin elle fleurissait, avec quelle grâce, vous le savez, et le soir elle était foulée au pied. » Oui, on le comprend, ce beau front devait porter bientôt un autre voile que le linceul de la tombe; mais le pied impitoyable de la fatalité est venu, qui tout-à-coup a foulé la pauvre fleur tombée avec résignation sur sa tige flétrie; elle se soumet comme le Christ au jardin des Oliviers « à ce que la volonté de Dieu soit faite; » et déjà couchée dans l'attitude qu'elle gardera sous la planche fatale du cercueil, elle serre une croix contre sa poitrine et ferme les yeux, tandis que la sueur de l'agonie mouille son visage et que le frisson de la mort parcourt ses membres.

Un ange qui symbolise la prière, une jeune femme qui caractérise la Résignation, l'Espérance qui tourne ses regards vers le ciel, la statue du comte de *Mérode* tué en 1850, une jeune *Pécheuse* qui pleure au bord de la mer, et plusieurs bustes complètent les œuvres de *Geeffs*; il faut mentionner encore à part la statue du général *Bélliard*, que tous les journaux ont justement signalée, et le monument élevé sur la place des *Martyrs*, qui ne jouit pas d'une popularité moins justement conquise. Il reste à parler maintenant de trois œuvres capitales encore inédites : la statue de *Grétry*, celle de *Rubens*, et un *Jeune Père grec*. *Grétry*, dans l'attitude de l'inspiration, écrit son fameux air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille* : c'est l'artiste exprimant l'amour de la patrie; *Rubens*, debout dans une attitude pleine de majesté, semble exprimer une des pensées de cette puissante intelligence qui le fit le plus grand peintre et le plus habile diplomate de son temps. La simplicité du mouvement général, la noblesse de la tête, le geste facile du bras, et le gracieux de la conception, ne laissent rien à désirer. C'est une œuvre digne de *Rubens*.

Il faudrait encore énumérer la *Françoise de Rimini*, simple buste qui produisit en Belgique une grande sensation, et que possède M. Vilain XIV. Mais voici les colonnes de ce feuilleton qui s'emplissent et il reste encore à dire un mot des tableaux de madame *Geeffs*. L'atelier de madame *Geeffs*

se trouve au-dessus de celui de son mari, et un large escalier qui s'élève d'une mosaïque en cailloutage habilement dessinée, conduit à ce petit sanctuaire coquettement caressé par un goût exquis de femme. On comprend de suite, qu'il y a là du talent, du bonheur et de l'amour. Madame *Geeffs* peint comme voudraient peindre la plupart des femmes qui tentent de manier le pinceau; ni la grâce, ni l'énergie ne manquent à ses toiles; ce n'est en rien de la peinture de femme; aussi *Geeffs* fait-il, avec une complaisance et une satisfaction bien naturelle, les honneurs de l'atelier de sa femme, et reçoit-il, presque en amant les justes éloges que provoquent des tableaux tout-à-fait hors de ligne.

Geeffs paraît encore très-jeune; sa physionomie, au premier abord, sévère et mélancolique, s'anime d'une expression bienveillante et spirituelle, pleine de distinction : l'homme du monde se réunit en lui à l'artiste; on entre en étranger chez lui, on en sort son ami.

LA SAINTE-ALLIANCE DES PEUPLES.

Les Bretons d'Armorique et d'Angleterre descendent d'une souche commune.

Tous les ans, au pays de Galles, on célèbre la fête des Bardes, solennité à l'instar des jeux olympiques de la Grèce et des jeux floraux du Languedoc. Ce sont des concours de musique, de poésie et de littérature.

Cette année, en mémoire des vieux liens de race, de langue et d'affection qui unissent les Gallois aux Bretons d'Armorique, ces derniers ont été invités à venir assister à la fête, et leur participation lui a imprimé, s'il était possible, un nouveau caractère de nationalité, et lui a donné presque l'air d'une grande fête de famille. La réunion a eu lieu à Abergavenny.

C'était le second acte de la fraternisation des deux peuples, déjà manifestée avec tant d'éclat par l'ovation du maréchal Soult à Londres, Birmingham, Liverpool et Manchester.

M. de Lamartine, qui n'a pu assister à la fête a chargé son ami, M. de Jacquelin de Boisrouvray, de lire en son nom des strophes admirables sur le grand sujet chanté par Béranger, sur l'œuvre d'avenir et d'unité saluée par tout ce qui pense en Europe : *l'association universelle*. Mais la couleur religieuse du barde français a prêté un tour plus touchant à sa pensée :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait sa symbolique part.
Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a formé le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il ?

Et nous vous disons, nous : ô fils des mêmes plages,
Nous sommes un tronçon du vieux glaive vainqueur,
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages !
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ?
N'est-ce pas cet œil bleu comme la mer profonde
Qui brille entre nos caps sur des écueils pareils,
Ou notre ciel brumeux refléchi dans son onde
Plus de foudres que de soleils ?

L'esprit du temps rejoint ce que la mer sépare,
Le titre de famille est écrit en tout lieu,
L'homme n'est plus Français, Anglais, Romain, Barbare;
Il est concitoyen de l'empire de Dieu.
Les murs des nations s'éroulent en poussière,
Les langues de Babel retrouvent l'unité :
L'Évangile refait avec toutes ces pierres
Le temple de l'humanité.

M. Price avait à peine fini de lire ces vers qu'un paysan, un ouvrier mineur, hors de lui, dans une exaltation difficile à rendre, s'est levé du milieu de la foule, en jetant son chapeau en l'air, et s'écriant : *Houwa am Lamartine ! Houwa pour Lamartine ; houwa pour le prince des Bardes de France, et le peuple en chœur a répété : Houwa ! ello houwa !* qu'ont redit les échos des montagnes du Gladmorgn. Les Bardes cambriens ont improvisé des chants de remerciements au Barde leur confrère, et leurs harpes, pendant plusieurs heures, ont retenti de leurs plus beaux airs nationaux.

Le sieur M. Colard, propriétaire de la maison n° 7-678, située rue Fond de l'Empereur, demande l'autorisation d'y construire un four.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

THEATRE.

Nous avons à rendre compte de deux représentations : Mardi on donnait la *Muette*; ce chef-d'œuvre d'un des premiers compositeurs français n'avait attiré qu'une assemblée peu nombreuse. L'orchestre et les chœurs se sont passablement acquittés de leur tâche; à l'exception, cependant, d'une dame choriste qui semble payée pour chanter faux. Les premiers sujets paraissent tous sous l'influence de notre atmosphère pluvieuse, car aucun n'a mérité des éloges.

M. Monval débutait dans le rôle de *Senneville*, de *Ketty*, rôle fort peu important; aussi nous nous bornerons à dire qu'il a assez bien chanté ses couplets. Mais hier, il a pris sa revanche dans le *Jeune Mari*, cette jolie comédie de Mazerres. Au 5^e acte surtout, il a montré une verve, un élan qui ont étonné après la froideur avec laquelle il avait joué les deux premiers actes; aussi des applaudissements ont signalé son admission. M. Stevens a été un peu outré, un peu commune même, dans son rôle de Mde. de Beaufort; qu'elle y prenne garde, ce rôle ne doit pas être joué comme celui de Mde. Lolotte, dans le *Mari de la dame des chœurs*.

Nous avons à parler d'un autre débutant qui ne subsistait sa dernière épreuve que pour la forme, car M. Alfred Blot pouvait déjà se considérer comme des nôtres. Mais le personnage de *Comminge* qu'il avait choisi, est un rôle ingrat qui n'enlève pas le public. Le *Pré aux Clercs* a marché avec assez d'ensemble; mais les louanges que nous voudrions départir, subiraient plusieurs restrictions. Nous croyons, par exemple, que certains chœurs ont été menés trop rondement, et quoique nous n'aimions guère à nous occuper de la toilette des artistes, nous ferons observer à M. Loredan que les ambassadeurs du pauvre roi de Navarre n'avaient pas les moyens de se chamarrer d'or.

THÉATRE DU GYMNASÉ.

Aujourd'hui vendredi 2 novembre 1858, la seconde représentation de CLEMONT, vaudeville en 2 actes.
LE POLTRON, vaudeville.
L'APPRENTI, vaudeville. On commencera à 8 heures

ANNONCES.

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

LE MARDI 6 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, Le notaire GILON fera VENDRE dans son bois de la Marchandise d'Aras, commune de Seraing,

HUIT BONIERS DE BEAUX TAILLIS
Divisés en dix portions.

Cette vente aura lieu en la demeure du garde dans ledit bois, A CREDIT. 1510

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, LA SOCIÉTÉ ANONYME de VERRERIE, etc., établie à BRUXELLES,

FERA VENDRE AUX ENCHÈRES,

Par le ministère et à la recette de M^r GILON, Notaire à Seraing,

25 I^l BONIERS DE TRÈS-BEAUX TAILLIS croissant dans la forêt du Val-Saint-Lambert, commune de Seraing.

Cette vente aura lieu à crédit et en six portions. On se réunira à la cantine dans l'enceinte de l'établissement du Val-Saint-Lambert à Seraing. 1509

séparation de Biens.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 30 octobre 1858, dûment enregistré, la dame Marie Joseph-Victoire BURTON, épouse de M. Célestin Guillaume baron de BOSSART, sans profession, demeurant à Pouleur, commune de Hody, a formé devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, contre son dit mari, aussi sans profession, demeurant également à Pouleur, commune du dit Hody, une demande en séparation, de biens, et a constitué pour son avoué, maître DELTOUR, avoué près ledit tribunal civil de Huy.

Pour extrait conforme : P. J. DELTOUR, avoué.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 13, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, ÔGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

PALAIS KAROLY A VIENNE.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1859

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT,

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS

DE M. LE COMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24,099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor. ; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins frs. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de frs. 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc., ou après réception des actions contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE RAMET.
Publications nouvelles en exécution de l'article 13 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande, en concession de mines de houille sous la commune de Ramet, formée le 25 septembre 1811, par le sieur de Hodiament (Pierre), propriétaire demeurant à Ramet, représenté aujourd'hui par les sieurs Delmarmol, Becco et consorts;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 26 septembre 1858. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture du ci-devant département de l'Ourthe, le 25 septembre 1811, sous le numéro 150 du répertoire, M. de Hodiament (Pierre), demeurant à Ramet, a demandé la concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 289 bonniers 42 perches carrées, dépendant de ladite commune de Ramet.

Par une seconde pétition, enregistrée le 6 septembre 1825, M. de Hodiament, en opérant quelques rectifications, a sollicité les publications de cette demande, dont les limites sont ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de l'embouchure de la ruelle de Longue-voie à la rive droite de la Meuse; suivant, en descendant, ladite rive, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'angle ouest de la maison Beaufort (Antoine), située au chemin de Ronde-Haie, sur les bornes existantes au chemin des Bourdeux, lesquelles bornes servaient anciennement de limites aux villages de Ramet et d'Yvoz;

A l'est, suivant cette ligne droite longue de 985 aunes environ, jusqu'à l'angle ouest de la maison Beaufort (Antoine);

Au sud, prenant alors la ruelle de Ronde-Haie et la continuant jusqu'au grand chemin du Gros-Thier ou Large-voie, que l'on suit également jusqu'à la borne servant de limite aux bois royaux et communaux, placée près de l'arbre dit des Bourdeux; de cette borne longeant le fossé et les bornes formant lesdites limites jusqu'à la borne existante au chemin et campagne dits de Chafour; puis par le chemin de Chafour jusqu'à la rencontre de celui dit Large-voie; de ce point suivant les limites qui séparent les bois communaux d'avec la campagne du Sart-le-Diable et les bois appartenant à M. de Forest jusqu'au lieu dit Thier-Claiweclave;

A l'ouest, continuant à suivre les limites des bois communaux jusqu'au chemin dit Large-voie; prenant alors ce chemin et le continuant jusqu'à son embouchure à la rive droite de la Meuse, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface le 80^e panier des mines à extraire, ou cinq cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

AVIS.

La députation permanente du conseil provincial de Liège invite les personnes qui voudraient se rendre adjudicataires des travaux à faire pour le peinturage des croisées et des portes de l'hôtel de l'administration provinciale à Liège, à faire parvenir leur soumission cachetée, avant le six novembre prochain au greffe du gouvernement provincial.

Il peut être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et devis estimatif desdits travaux, A Liège, le 26 octobre 1858.

AVIS.

La députation permanente du conseil provincial de Liège invite les personnes qui voudraient se rendre adjudicataires de la fourniture de divers objets mobiliers nécessaires au tribunal de 1^{re} instance de Liège, à faire parvenir leur soumission avant le 15 novembre prochain au greffe du gouvernement provincial à Liège.

Il peut être pris communication de l'état indicatif et estimatif desdits objets à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale.

1 fr. 25 c^{ts} **DICIONNAIRE** relié, 1 r. 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANCAISE,
CONTENANT D'APRÈS L'ACADEMIE
La définition et l'orthographe de 500,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE-

BOURSES.

PARIS, LE 30 OCTOBRE.

Trois p. c.	81 40	Actions réunies.	1000
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 95	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2660	Dettes active.	17 7/8
Obl. de la vil. de Par.	1185	Id. passive.	—
Emprunt belge.	105 1/4	Emp. rom.	105 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	101 60
Banque de Belgique.	1447 50	Empr. portugais.	—
Mutualité	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 29 OCTOBRE.

5 p. c. consolidés.	95 7/8	Différées	7 1/4
BELG. 1852, c. . . .	104	Passives	4
HOLL. Dette active.	54 1/8	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c. . . .	—	BRESIL.	78 1/4
Id. 3 p. c.	20 7/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
ESP. Emp. 1854. . . .	17 5/8		

AMSTERDAM, LE 30 OCTOBRE.

HOLL. Dette activ.	101 5/8	Certif. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2 p.	55 11/16	POLONA. L. R. 300	110 1/2
Différée	57 6/4	Pr. L. de Rd. 50	123
Billet de change.	24	ESPAGNE. E. Ard.	15 11/16
Obl. synd. d'am	95 1/8	Dito grd.	—
S. de C. des P.-B.	171 7/8	Dettes diff. 1850.	—
Id. nouvelle.	—	anc.	4
RUSSE. Hope et Co.	105 5/8	passive.	—
Id. 1829, s.	105 5/8	AUTR. Metall. 5.	105 5/4
Inscr. au gr. livre	69 5/16	BRES. Métal. à Lond.	79

ANVERS, LE 31 OCTOBRE.

ANVERS. Det. act.	105 3/4	A PRUSSE. Em. à Berl.	120	A
Id. Det. diff.	50 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	—	
Empr. de 48 mill.	102 1/4	ET. ROM. Lev. 1852.	101 1/2	A
Id. de 30 mill.	92 7/8	Cert. à A. 1854.	100 5/4	A
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Metall.	107			
Lots de fl. 100.	535			
Id. 250.	460			
Id. 500.	770			
POLON. Lots fl. 500.	118 1/4			
Id. 100.	158			
BRES. Em. L. 1854.	—			
ESPAGNE. Ardoin.	15 1/4 5/8 et p			
Dette passiv. 1854.	5 3/8			
Différée.	—			
DANEMARC. E. Not.	95			
Dito à L.	75 1/2			

BULLETIN DE BOURSE.

Les cours des obligations ardoin ont été pour les pièces au comptant 15 1/4, 5/8 et coupon détaché 17 1/2 A. Les actions de la Banque de l'Industrie étaient demandées à 95 et celles de la Société de Commerce de 94 1/8 à 1/2.

BRUXELLES, LE 31 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	—	A
Emp. Rothschild.	102	Tapis.	105	A
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—	P
Emp. de 30 mill.	95 et	Mutualité.	111 5/8	P
Id. de 57 mill.	75 1/2	S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	826	Act. Réunies.	95	
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—	
S. de Comm. de C.	—	Houyoux.	95 1/2	P
B. de Belgique.	140	Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	112 1/4	Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—	
Banque Foncière.	101	Civile.	—	
Idem.	100	Herve.	100	A
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Schlessin.	—	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	124 1/2	HOLL. Dette active.	—	
Levant du Flenu.	160	Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	—	Autriche. Metall.	108 7/8	
Sars-Longscham.	—	Naples. G. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	95 5/4	P Espagne. Ardoin.	15 5/8	A
Vennes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelaineau.	—	Différée de 1850.	—	
Verreries.	—	idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	Passives.	—	
Verrerie de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	80	P
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 5/4	A